

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Bioologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
 Prise en charge : pec@mupras.com
 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

N° W19-457838/18669

45360

Optique

Autres

Maladie

Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 8889

Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

TADFIK HICHAAM

Date de naissance :

10/03/1972

Adresse :

HAY AL DITTAH 27738 Rue d'Al Ouf

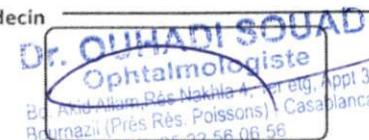
Tél. 06 73 73 58 97

Total des frais engagés :

Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation :

23.10.2002 Nom et prénom du malade :

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Age:

Enfant

Nature de la maladie :

TAKOUM fit JANNA TE

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Le : 1/11/2002

Signature de l'adhérent(e) :

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
23/10/2020	Q		200 DH	INP : 1091021161 Dr. OUHADI S Ophtalmolog Bld Akid Allam, Res No 108/4 BOUHAZI (FICHE RUE), ALGERIA Tel: 05 22 58 06 50

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture

ANALYSES - RADIGRAPHIES

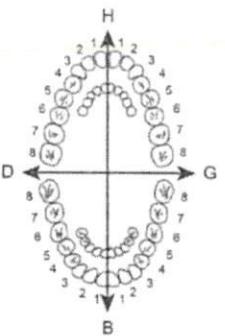
Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

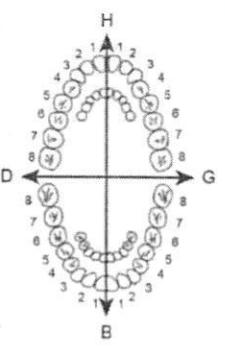
Cachet et signature du Particulier	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	
Dr. LIBERTY VISION Opticien ophtalmologiste Rés. Alyamani 102 032251626-Dr.libertyvision.alive	26/10/2020					2500,00 DH

VOLET ADHERENT

* Il est entendu que le règlement est conditionné par la fourniture de tous les justificatifs exigés par la Mutuelle.



O.D.F PROTHESES DENTAIRES



DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

H	25533412	21433552
D	00000000	00000000
B	35533411	11433553

[Création, remont, adjonction]
Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

COEFFICIENT DES TRAVAUX

MONTANTS DES SOINS

DEBUT D'EXECUTION

FIN D'EXECUTION

COEFFICIENT DES TRAVAUX

MONTANTS DES SOINS

DATE DU DEVIS

DATE DE L'EXECUTION

Docteur OUHADI Souad

Maladies et Chirurgie des yeux

Ex. Médecin à l'Hôpital 20 Août

Ex. Médecin à l'Hôpital My Youssef

Membre de la société française d'ophtalmologie

Chirurgie de la cataracte par phaco

Chirurgie refractive et esthétique des yeux

Chirurgie des paupières et des voies lacrymales

Strabisme - Glaucome - Lentilles de contact



Casablanca, le :

23/10/2020

الدار البيضاء في :

Melle Taoufik Jannat

Lunettes pour vision de LOIN

OD : - 6,50 (5° -0,50)

OG : - 5 (180° -1,25)

, Verres amincis. INCASSABLES BLANCS

Optic LIBERTY VISION
 Opticien Optométriste
 107 Bd Bir An Nourane (Ex Bd Sidi Hassan)
 Rés. Al Yamama Casablanca
 052231626 - Email: liberty.vision@live.fr

Dr. OUHADI SOUAD
 20 Akid Allam Résidence Annakhla 4, 1^{er} étage Appart. 3
 Casablanca Tél.: 05 22 56 06 56

LIBERTY VISION



Résidence El Yamama
107, Bd Biranzarane (Ex-Rapheil) Tél : 05 22 25 16 26
Mâarif Casablanca
Patente N° : 35800120

Nº 0025031

إقليمية اليمامة
107، شارع بيرانزاران
المعاريف الدار البيضاء
البيانات : 35800120

Docteur : DOUTADI SOUAD
Mr. : TAOUFIK JANNAJ

RCN° : 424508 IFN 40238037
PATENTEN : 35800120
CNSS N° : 113332
KE : 00180771000004

Nomenclature :

Montures	VL : optique	500 , 00
	VP :	
Type de Verres :	Digraigne Antireflet Anti-c.	

VISION DE LOIN :

OD : Axe :	50°	Cyl :	-0,0	Sph :	-6,0	1000 , 00
OG : Axe :	180°	Cyl :	-1,0	Sph :	-5,0	1000 , 00

VISION DE PRES :

OD : Axe :	10	Cyl :	-	Sph :	-	
OG : Axe :	10	Cyl :	-	Sph :	-	
Add :						

TOTAL :

Le : 26/10/2020

Deux Mille Cinq Cent DH = 2500,00